



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 14 FEVRIER 2018

UN ETAT DE CATASTROPHE PAS SI NATURELLE QUE ÇA

Le gouvernement vient de décréter l'état de catastrophe naturelle pour 275 communes suite aux récentes inondations. Une situation qui se répète d'année en année, sans qu'aucune leçon n'en soit tirée. France Nature Environnement rappelle que ces dégâts pourraient pourtant être en grande partie évités, à condition de revoir notre politique d'aménagement du territoire pour permettre à la nature de jouer son rôle de régulateur.

Des phénomènes naturels aux dégâts dus à notre gestion du territoire

L'inondation est la première cause de déclaration d'état de catastrophe naturelle en France : près de la moitié des communes françaises sont concernées par ce risque. Si la pluie et les crues sont des phénomènes naturels, le fait qu'ils génèrent de telles inondations et de tels dégâts est dû pour l'essentiel à notre façon d'aménager le territoire.

L'imperméabilisation des sols, la construction sur de nouvelles zones à risques, l'édification systématique de digues, la destruction de zones naturelles et agricoles qui permettent de réguler les inondations... ne sont plus acceptables. Il est urgent de modifier notre mode d'aménagement du territoire et de s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature pour éviter d'en arriver à de telles catastrophes : il est nécessaire que tous les territoires à risque inondation soient couverts par un plan de prévention des risques, annexé sans délai au plan local d'urbanisme et opposé avec rigueur aux permis de construire.

Des sols urbains et agricoles qui n'infiltrent plus l'eau

L'infiltration de l'eau de pluie dans le sol est essentielle pour réguler les risques d'inondations. Or, les sols sont imperméabilisés en ville mais également sur les terres agricoles : résultat, 90% de l'eau ruisselle et 10% seulement s'infiltré dans les sols. Parmi les causes, l'agriculture conventionnelle appauvrit les sols, les assèche sans aucune prise en compte des impacts et conduit à leur imperméabilisation. De leur côté, béton et bitume continuent de coloniser les espaces agricoles et forestiers, empêchant les eaux pluviales d'être retenues par les obstacles naturels (talus, haies, fossés, ...) et absorbées par les sols.



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

L'Etat et les collectivités doivent agir : les arrêtés de catastrophe naturelle ne peuvent pas être la seule réaction face à de tels événements. Pour **Christian Garnier, responsable des questions urbaines à France Nature Environnement**, « *il est urgent de remettre de la nature en ville, de rétablir les talus, brise-vents, prairies et boisements en milieu rural et de réinventer une véritable ingénierie écologique et paysagère des territoires* ».

Apprendre des inondations passées en conservant une mémoire du risque

Il existe de multiples outils en matière de prévention des inondations, de l'échelle communale à l'échelle nationale. La prise en compte de la culture du risque inondation dans ces outils est un levier essentiel de la prévention des risques d'inondations. Pour **Philippe Lagauterie, du réseau Eau et Milieux Aquatiques de France Nature Environnement**, « *Il faut aider les populations à mieux connaître le phénomène de crue pour le prévenir et s'adapter. Les assurances ont le tort d'aider, voire d'encourager, la remise en l'état à l'identique. Dans certains endroits, il vaudrait mieux abandonner les constructions et permettre aux riverains de se reloger et laisser les terrains gagnés pour l'expansion de crue.* »

Ainsi, France Nature Environnement propose que lorsqu'une commune est concernée pour la seconde fois par un état de catastrophe naturelle, les discussions portent sur la reconstruction du bâti dans une zone qui ne soit pas à risque, et non sur une reconstruction à l'identique.

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).